

HISTOIRE DE L'ESV

Nous fêterons en 2016 les 75 ans de l'ESV, mais les racines de l'ESV sont plus anciennes car notre association est issue de l'Escouade Versaillaise créée dès 1911. Sa création résulte, en application de la politique de l'époque, de la fusion en 1941 de l'Escouade Versaillaise avec 4 autres associations sportives de Versailles.

Contraintes de cette époque troublée, la naissance officielle ne s'est pas fait facilement et c'est seulement en 1948, avec l'obtention de l'agrément Sport, que les tracasseries administratives prirent fin. Pour l'anecdote, un acte de résistance est lié à création de l'ESV puisqu'un fonctionnaire de la préfecture de Seine-et-Oise a utilisé en 1943 un tampon « République Française » sur un papier à entête de l'Etat Français ! Récemment dans le cadre de la justification d'un dossier de subvention, nous avons eu toutes les peines du monde à retrouver l'avis de création de l'association publié au Journal Officiel en 1945. Les temps changent mais les tracasseries administratives perdurent !

De sa création aux années 70, l'ESV a été un club omnisports alors qu'aujourd'hui il se consacre exclusivement à l'enseignement de la gymnastique dans ses différentes disciplines. A l'origine, furent pratiqués à l'ESV : l'athlétisme, la gymnastique, le football, le tennis, le handball, le rugby à 13, le basket, la boxe, la natation, le tir et la préparation militaire. Pour ces dernières activités, les statuts de 1941 stipulaient que l'ESV avait pour but de « développer les forces physiques et morales des jeunes gens, de préparer au pays des hommes robustes et de vaillants soldats ». C'est bien différent de nos jours où seul le développement de la pratique sportive est notre objectif.

Les statuts d'origine ont perduré jusqu'en 1968, date à laquelle ils ont été complètement refondus. Là aussi le contexte politique de l'époque a eu une influence certaine. Ils ont ensuite été toilettés en 2009 pour rester en phase avec leur époque. Les fédérations d'affiliations ont également évolué au cours des années. A l'origine l'ESV était affiliée à la Fédération Gymnique et Sportive des Patronages de France puis à la FSF (Fédération Sportive de France) qui deviendra ensuite FSCF en 1966 (Fédération Sportive et Culturelle de France). C'est après bien des débats internes qu'à la fin des années 80 l'ESV bascula progressivement, et exclusivement à ce jour, à la FFG (Fédération Française de Gymnastique). C'était tout l'enjeu de passer du concours général de fin d'année avec mouvements d'ensemble sur un stade en plein air et Messe le dimanche matin aux véritables Championnats de France de la FFG (même si l'on n'a pas de gymnastes qualifiés tous les ans).

Les lieux et conditions d'entraînement ont aussi beaucoup évolué avec au départ des locaux privés de type grenier d'atelier où les pointes de pieds touchaient le plafond lors des équilibres aux parallèles et où il fallait attendre le beau temps pour installer la fixe dans la cour pour pouvoir tourner un soleil.... Puis vint le temps des salles non permanentes avec nécessité d'installer les agrès à chaque entraînement : c'est encore le cas de la GR aujourd'hui. Et c'est seulement depuis 1990 que l'ESV dispose d'une salle spécialisée avec le gymnase Rameau que nous connaissons tous. Nos conditions d'entraînement actuelles auraient comblé nos anciens !

De par son statut omnisport, les effectifs de l'ESV furent historiquement élevés (plus de 400 adhérents rien que pour le tennis par exemple dans les années 60). Pour la période récente qui ne compte plus que la gymnastique les effectifs ont culminés dans les années 90 avec largement plus de 600 licenciés lorsque l'ESV

exploitait une salle supplémentaire à Satory. Avec le seul gymnase Rameau nous arrivons ces dernières années à dépasser légèrement ce chiffre de 600 licenciés.

Un autre élément qui a fortement évolué au cours du temps est le statut des moniteurs : initialement le bénévolat était la règle et le premier salarié de l'ESV le fut en 1989 seulement ! Aujourd'hui le salariat est généralisé, les moniteurs sont des professionnels de l'enseignement de la gymnastique et sont tous titulaires soit d'un Brevet d'Etat (1^{er} ou 2^{ème} degré) soit au minimum d'un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle). C'est un gage de qualité de prestations mais c'est aussi une obligation légale. Cela n'empêche pas nos jeunes les plus motivés d'apporter bénévolement leur aide aux moniteurs salariés après avoir suivi une formation fédérale qualifiante.

Quelle que soit l'époque, l'ESV fait partie des grandes associations de la ville et sans aucun doute chaque versaillais a dans sa famille ou son entourage quelqu'un qui a été, est ou sera adhérent de l'ESV. C'est l'objectif commun à tous ceux - bénévoles, moniteurs, dirigeants - qui font vivre l'ESV de faire perdurer la pratique de la gymnastique au service de tous dans une ambiance conviviale et sportive avec toute l'exigence que porte cette belle discipline.